



Foire aux questions



Appel à projets Paris Emplois à Domicile 2022

GENERAL

Faut-il s'enregistrer sur ParisAsso pour candidater ?

Quelles sont les pièces à fournir pour la demande dans ParisAsso ?

L'enregistrement sur ParisAsso est obligatoire pour déposer un dossier final ; la liste des pièces à fournir est inscrite dans le règlement de l'appel à projets. Il s'agit de pièces relatives à la structure, du dossier de candidature et du budget du projet. Les annexes sont autorisées.

Le numéro d'appel à projet obligatoire est : PEAD22

Quels sont les bénéficiaires des formations ?

Les formations s'adressent aux demandeurs d'emploi parisien.ne.s inscrit.e.s au service public de l'emploi.

Y-a-t-il une durée minimale et maximale des formations éligibles ?

L'appel à projets concerne uniquement des formations professionnelles qui visent à accroître l'employabilité des bénéficiaires et à leur faire accéder à un emploi à court ou moyen terme. Les ateliers de sensibilisation ne sont pas éligibles.

Le numéro de déclaration d'activité est-il obligatoire ?

Quel que soit le statut juridique de votre structure, le numéro de déclaration d'activité, ou une preuve de sa demande, est obligatoire lors du dépôt du projet.

La certification Datadock ou Qualiopi est-elle obligatoire ?

Non. L'état d'avancement du passage de la certification Qualiopi devra être mentionné. En revanche, les co-financeurs publics et de fonds mutualisés pourront vous la demander (État, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts et Consignations, Région, OPCO, Agefiph)

DEPÔT DES DOSSIERS

Comment déposer le dossier ?

Le dossier de candidature devra être déposé sur ParisAsso avant le 30 juin 2022.

Dans quel délai mon dossier sera traité ?

Le jury se tiendra en fin septembre- début octobre 2022 et le conseil de Paris en novembre ou décembre 2022.

Projets à plusieurs porteurs

Un projet peut être déposé par un chef de file et faire mention de porteurs associés, soit ayant déposé séparément une demande de subvention, soit en informant des conditions de partenariat (voir rubrique « candidats éligibles »).

Quels sont les types de projets que vous souhaitez financer ?

Les actions de formation visant l'insertion professionnelle dans les secteurs des services à la personne, de l'accompagnement et du soin, qu'il s'agisse des métiers de la prise en charge de la petite enfance, de l'accompagnement du handicap physique ou cognitif, des métiers du prendre soin du quotidien des familles ou encore de ceux dédiés à la prise en charge de la perte d'autonomie ou de la grande dépendance.

Quel budget pour 2022-2023 ?

L'AAP PEAD#2 dispose d'un budget de subvention en fonctionnement stable par rapport à 2021 (400,000 euros) mais en diminution sur la ligne de subvention en investissement.

IL est possible de faire une demande de subvention en investissement et/ou en fonctionnement, ou uniquement une demande de labellisation sans financement.

Quel pourcentage de co-financement de la part de la Ville de Paris?

Cela dépend de la taille du projet et de la demande de financement, mais généralement cela ne dépasse pas 50% du coût total de la formation, fonctionnement et investissement compris.

Quelles sont les dépenses éligibles en investissement ?

Les dépenses doivent être amortissables comptablement et être accompagnées de devis postés avec votre dossier de candidature.

Quels sont les cofinancement éligibles ?

Le projet peut être cofinancé par des fonds publics, ou privés, ou de l'autofinancement.

Le versement de la subvention se fait-il en une seule fois ?

Oui, chaque type de subvention sera versée dans son intégralité au moment de la contractualisation.

L'AAP PEAD peut-il être examiné dans le cadre d'un autre appel à projet de l'Etat de sorte à obtenir un co-financement ?

Chaque porteur de projets doit répondre indépendamment à chacun des AAP et chaque action de formation peut être co-financée.

Est-il possible de reverser la subvention entre partenaires et de quelle manière?

Dans le cadre de cet AAP, le reversement de subvention est autorisé entre le signataire de la convention (chef de file) et ses partenaires du projet. Le conventionnement entre chef de file et partenaires et les conditions de reversement devront être précisées au dépôt du dossier.

Un montant peut-il rester à charge du bénéficiaire d'une formation ?

Après montage financier, les formations visent l'absence de reste à charge pour le.bénéficiaire.

Un reste à charge symbolique est toléré et doit être mentionné dans le dossier de candidature.

SELECTION DES PROJETS

Comment est constitué le comité de sélection ?

Le comité de sélection est constitué d'élu.e.s et personnels de la Ville de Paris et pourra comprendre des professionnels de l'emploi et de la formation, des experts des filières concernées par l'appel à projet ainsi que des entreprises et fondations.

Pourrons-nous obtenir des informations sur les raisons d'un rejet de dossier ?

Les propositions seront notées selon une grille de 5 critères principaux, présents dans le règlement de l'appel à projets, puis classées selon les notes obtenues. Les financements seront accordés aux notes les plus élevées. Les motifs d'un rejet de dossier pourront être communiqués.

EVALUATION DES ACTIONS

Comment seront évaluées les actions retenues, sous quelle forme le suivi sera effectué?

Les actions seront suivies par l'équipe Paris Emplois à Domicile, à l'aide de tableaux de suivi et de comités de pilotage ; des visites seront mises en place avec le soutien de Pôle Emploi afin de s'assurer de la réalité des moyens mis en œuvre (outils, formateurs, locaux, etc.),

COMMUNICATION

Paris Emplois à Domicile est – il un label ?

La labellisation Paris Emplois à Domicile sera accordée aux dossiers sélectionnés; les conditions de labellisation, avantages et contraintes d'utilisation de la « marque » Paris Emplois à Domicile seront précisées dans l'annexe de la convention.

Envisagez-vous une communication particulière pour promouvoir Paris Emplois à Domicile? Auprès des Entreprises ? Auprès du Public ? Auprès des prescripteurs ?

Paris Emplois à Domicile a une page web dédiée accessible sur www.paris.fr; un catalogue des formations et des actions retenues sera édité et diffusé aux professionnels de l'emploi ; il sera également mis en ligne (à partir du mois décembre). Des actions de sensibilisation des prescripteurs sont régulièrement mises en place ; une présentation des formations sera disponible sur www.emploiparis.fr et les formations sont présentées dans les Points Paris Emploi. Par ailleurs, un Appel à Manifestations d'Intérêts de mai 2021 à mai 2024 a été mis en place et vise à faire émerger un écosystème autour de cette filière, en rassemblant plus particulièrement les entreprises et les OPCO.

LOCAUX

Existe-t-il une assistance à la recherche de locaux ?

L'équipe Paris Emplois à Domicile peut transmettre votre demande, à l'aide d'une fiche de renseignements, à différents interlocuteurs de la Ville.

DIVERS

Est-il possible de déposer plusieurs parcours de formation ?

Oui, mais si vous souhaitez déposer plusieurs parcours de formation, un dossier de candidature sera attendu pour chacun des parcours car ils seront examinés de façon indépendante par le comité de sélection.

Localisation des actions

Les actions de formation devront impérativement avoir lieu sur Paris ou dans un territoire de la petite couronne.

Quel accompagnement prévu pour réaliser des parcours de formation entre les projets déposés par différentes structures ?

Des mises en relation pourront être effectuées par l'équipe Paris Emplois à Domicile.

L'accompagnement à la certification Qualiopi et la certification Datadock sont-ils des dépenses éligibles ?

Non, ces dépenses ne sont pas éligibles à l'appel à projets.

Les demandeurs d'emploi infra-bac sont-ils un public éligible ?

Oui, les formations proposées doivent s'adresser à des demandeurs d'emploi parisiens, vous pouvez spécifier vos publics prioritaires dans le dossier de candidature.

Les formations PEAD ont - elles vocation à former des apprenants qui se dirigeront exclusivement vers des recrutements du secteur privé ?

Non, les élèves des formations PEAD sont libres d'être recrutés dans les sphères publiques et privés du secteur associatif et du secteur marchand.

Les bénéficiaires des formations sont-ils uniquement recrutés par Pôle Emploi puis redirigés vers les organismes de formation ?

Non, bien que Pôle Emploi joue un rôle important dans le sourcing recrutement auprès de ses agences et grâce aux données à sa disposition, les organismes de formation candidats doivent aussi présenter une stratégie de recrutement/sourcing/communication dans le dossier de candidature.

Quelle est la temporalité de l'AAP ou durée de la convention ?

La temporalité de l'AAP est d'une année, de date à date, à la signature de la convention en novembre ou décembre 2022.

En quoi consiste l'Appel de Manifestation d'Intérêt PEAD ?

L'AMI PEAD est ouvert jusqu'en mai 2024, il s'adresse aux entreprises, organismes de formations, opérateurs de compétences, autres acteurs économiques souhaitant mettre à disposition ou proposer des services et des biens en échange d'une visibilité/d'une relation privilégiée etc... avec la Ville de Paris (voir AMI en ligne pour détails).

CONTACT

Comment vous contacter ?

Les contacts se font essentiellement par mail, sur la boîte générique dédiée :

dae-parisemploisadomicile@paris.fr

Des rendez-vous avec l'équipe Paris Emplois à Domicile sont également possibles pour échanger sur les dossiers.

Ce document est susceptible d'être mis à jour

Publication le 31/05/2022